

DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association Seine-Amont Développement (ASAD)**

Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Seine-Amont développement (ASAD), créée à l'initiative du Conseil général et des communes d'Alfortville, de Choisy-le-Roy, de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine, a pour missions de porter et d'animer une démarche partenariale visant la mise en œuvre d'un processus de redynamisation économique et urbaine, d'élaborer un projet de territoire cohérent et partagé à travers une démarche commune, de définir et de suivre la réalisation d'études portant sur le redéveloppement et l'aménagement du territoire et de définir, lancer et porter les actions et interventions qui constitueront les leviers du développement et favoriseront l'aménagement harmonieux du territoire.

Même si l'activité jusqu'alors portée par l'association va progressivement être transférée à la Communauté d'agglomération Seine-Amont, celle-ci se poursuit jusqu'à son éventuelle extinction. Il convient donc d'y désigner les représentants de la Commune.

L'association est administrée par une Assemblée générale composée de dix-huit membres (et autant de suppléants), dont trois représentants titulaires et trois représentants suppléants pour la Commune, désignés en son sein par le Conseil municipal.

Ces désignations se font au scrutin majoritaire à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Toutefois, si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire.

Par délibération en date du 29 avril 2014, le Conseil municipal avait pris acte de la désignation de Pierre Gosnat, Romain Marchand et Stéphane Prat comme représentants titulaires ainsi que de Philippe Bouyssou, Pierre Martinez et Sabrina Sebaihi comme représentants suppléants. Le Conseil municipal du 7 février 2015 a élu un nouveau Maire et des adjoints.

Au vu de ce qui précède, je vous propose par conséquent de désigner les représentants de la Commune au sein de l'Assemblée générale de l'association Seine-Amont développement, soit trois représentants titulaires et trois représentants suppléants.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

8) Association Seine-Amont Développement (ASAD)

Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Pierre Gosnat, Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

vu les statuts de l'association Seine-Amont développement (ASAD), notamment l'article 8,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 7 février 2015,

vu sa délibération en date du 29 avril 2014 prenant acte de la désignation de Pierre Gosnat, Romain Marchand et Stéphane Prat comme représentants titulaires ainsi que de Philippe Bouyssou, Pierre Martinez et Sabrina Sebaihi comme représentants suppléants de la Commune à l'assemblée générale de l'association Seine-Amont développement (ASAD),

considérant qu'il y a lieu, suite à l'élection du nouveau Maire et des adjoints, de désigner les représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association Seine-Amont développement (A.S.A.D.), soit trois représentants titulaires et trois représentants suppléants,

considérant que, lorsqu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire,

DELIBERE

(affaire non sujette à un vote)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la désignation des représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association Seine-Amont développement (ASAD) :

Titulaires :

- M. Philippe Bouyssou
- M. Romain Marchand
- M. Stéphane Prat

Suppléants :

- Mme Bozena Wojciechowski
- M. Pierre Martinez
- Mme Sabrina Sebaihi

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 16 FEVRIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 16 FEVRIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 13 FEVRIER 2015